



Départ à l'étranger ou dans les collectivités d'outre-mer

Dans cette rubrique

- > Séjour hors du territoire - recommandations générales
- > Départ vers une collectivité d'outre-mer et à Mayotte
- > Affectation à l'étranger
- > Demande de remboursement en ligne des frais de soins à l'étranger
- > Séjour privé ou pro
- > Séjour à l'étranger dans un but thérapeutique
- > Retraite
- > Médecine des voyages : des conseils personnalisés
- > Guide du départ outre-mer et étranger



Vous êtes militaire d'active, affecté à l'étranger ou en Polynésie française ?



Profitez du nouveau service en ligne de demande de remboursement des frais de soins à l'étranger ou en Polynésie Française.

Ce téléservice vous permet de :

- demander en ligne le remboursement de vos frais de soins
- transmettre les pièces justificatives scannées par courriel
- bénéficier d'un remboursement dans un délai de 5 jours

[Accéder à ce nouveau téléservice et en savoir plus](#)